



14800

40, Rue de l'église
Téléphone : 02 31 87 95 10
Email : mairie@tourgeville.fr

N° 018/2024

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Route de Varaville

Le Maire de la commune de TOURGÉVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212.2, L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le code de la route,

Vu la demande de la SAS SMT représentée par Monsieur TRICARD Laurent en vue d'effectuer des travaux de réparation d'un fourreau cassé pour le déploiement de la fibre optique route de Varaville (entre le n° 940 et le n° 962) à TOURGEVILLE (14800),

Considérant que pour la sécurité des usagers de ces voies, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1^{er} : du 15 au 19 avril 2024, la SAS SMT sera autorisée à empiéter sur la chaussée, la circulation sera alternée (manuellement ou par feux tricolores) et le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté par l'entreprise exécutant les travaux, engageant ainsi sa responsabilité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Maire, le commissaire de Police de Deauville, le Garde-Champêtre sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tourgéville, le 29/03/2024

Le Maire

Michel CHEVALLIER

